

Programme Stratégique Transversal du CPAS arrêté par le
Conseil de l'action sociale en séance du 19 septembre 2019 qui se
décline en :

5 objectifs stratégiques
16 objectifs opérationnels

Etre un Cpas qui veille à l'accessibilité des services du CPAS

- 1.1 Veiller à la visibilité des services offerts par le Cpas : utiliser l'ensemble des moyens de communication
- 1.2 Veiller à un accueil optimal

Etre un Cpas qui gère efficacement avec une vision à long terme

- 2.1 Mise en place d'outils indispensable à la gestion
- 2.2 Réaliser au maximum des économies d'échelle
- 2.3 Etre attentif à la bonne gestion du patrimoine
- 2.4 Soutenir et former les agents dans l'exercice de leur fonction et le développement de nouvelles compétences.

Etre un Cpas qui mise sur une politique de réinsertion socio-professionnelle

- 3.1 Veiller à l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie
- 3.2 Veiller à répondre aux besoins formulés par nos bénéficiaires
- 3.3 Maintenir et élargir les synergies avec notre réseau de partenaires : Administration communale, Maison de l'emploi, ALE, Mirev, Forem, ...
- 3.4 Veiller à faire connaître la formule «article 60» vers les employeurs potentiels.

Etre un Cpas qui veille à l'éducation permanente

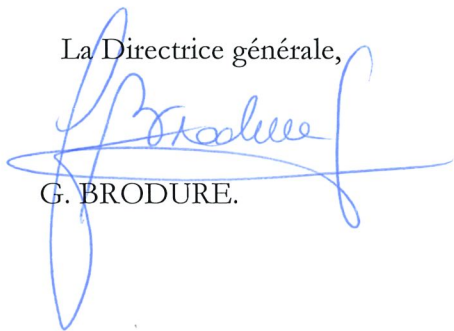
- 4.1 Etudier les besoins de notre Ecole de Devoirs

Etre un Cpas qui veille au bien-être et à la qualité de vie de ses aînés

- 5.1 Privilégier le maintien à domicile via nos propres services et les services extérieurs offerts par les différentes associations
- 5.2 Assurer une mobilité
- 5.3 Assurer l'organisation de moments de rencontre
- 5.4 Assurer l'organisation de moments de partage via des projets spécifiques
- 5.5 Maintenir et élargir nos synergies et nos collaborations avec les structures existantes.

Pour le Conseil de l'Action Sociale,

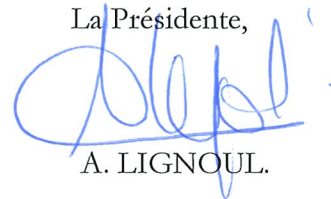
La Directrice générale,



G. BRODURE.



La Présidente,



A. LIGNOUL.